



COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Recul du gouvernement sur le projet de loi n° 143

Réussite éducative et égalité des chances : le gouvernement doit protéger les enfants avant tout

Montréal, le 21 novembre 2017 – L'Association québécoise des CPE (AQCPÉ), la Fédération des commissions scolaires (FCSQ), la Fédération des comités de parents (FCPQ), la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), l'Association des garderies privées du Québec (AGPQ), la Coalition des garderies privées non subventionnées du Québec et l'Association des cadres de CPE (ACCPE) interpellent le ministre de la Famille sur le manque de détermination avec lequel il défend la mise en place de mesures favorisant la réussite éducative et l'égalité des chances pour tous les enfants, avec ses modifications proposées au projet de loi n° 143.

L'AQCPÉ et ses partenaires sont les principaux acteurs du continuum éducatif de la naissance jusqu'au secondaire. Ensemble, ils réclament que tous les services de garde éducatifs à la petite enfance, sans exception, qu'ils soient régis, non régis, subventionnés, non subventionnés, en installation ou en milieu familial, soient soumis à des exigences équivalentes en termes de qualité des services éducatifs, afin d'en arriver réellement à l'égalité des chances. Cela implique nécessairement un contrôle de l'État, une formation du personnel, une évaluation obligatoire de la qualité et du soutien pédagogique, entre autres, de manière à offrir des garanties à tous les parents qui décident de confier leur enfant à un service de garde éducatif.

Une belle occasion ratée

« Les signataires de la *Déclaration pour la reconnaissance du droit de chaque enfant à une éducation de qualité dès la naissance* représentent plus de 2 millions de citoyens qui veulent que la qualité de l'éducation à la petite enfance soit une priorité. À moins d'un an des élections, il nous semble que le gouvernement est en train de rater une belle occasion d'être au diapason avec la population sur ce point, » a déclaré Louis Senécal, président-directeur général de l'AQCPÉ.

« En matière de réussite éducative, le gouvernement doit être cohérent. La Politique de la réussite éducative, dévoilée en juin par le ministre Proulx, stipule que l'application du principe d'égalité des chances exige des stratégies préventives auprès de tous les enfants. Afin d'atteindre cet objectif, le ministre de la Famille doit mettre en place toutes les mesures requises pour réduire le nombre d'enfants commençant leur parcours scolaire avec une vulnérabilité, » a déclaré Hélène Roberge, représentante de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ).



Le libre choix des parents

« Les parents n'auront vraiment le libre choix que lorsqu'ils auront l'assurance que tous nos enfants reçoivent une éducation de très grande qualité, et ce, quel que soit leur choix de service de garde éducatif » a déclaré Corinne Payne de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ).

« Comme signataires de la Déclaration, nous avons tous pris des engagements fermes envers nos plus jeunes citoyens. Nous ne pouvons accepter que le ministre de la Famille recule sur les exigences minimales liées à la qualité de l'éducation à la petite enfance, » a déclaré Jeff Begley, président de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN).

« Nous avons fait le choix comme société, il y a 20 ans, d'un réseau public de services de garde éducatifs à la petite enfance, régis et subventionnés, dont la mission première est le développement global de l'enfant. Voilà ce que devrait défendre le Ministre. La qualité et la sécurité des services pour tous les enfants, ça n'a pas de prix! » a déclaré Sonia Éthier, première vice-présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

« Le recul du ministre de la Famille est une bien mauvaise nouvelle pour ceux comme nous qui croyaient son prédécesseur quand il prenait des engagements pour la qualité des services éducatifs à la petite enfance, » a déclaré Sylvie Nelson, présidente du SQEES-FTQ et vice-présidente de la FTQ.

L'égalité des chances passe par les mêmes exigences pour tous

« Si les personnes qui accueillent des enfants dans des milieux non régis veulent continuer à œuvrer auprès des enfants, il est logique et légitime qu'elles acceptent de se soumettre aux mêmes exigences que les autres, » a déclaré Samir Alahmad, président de l'Association des garderies privées du Québec (AGPQ).

« Le ministre de la Famille ne doit pas reculer sur les exigences minimales prévues dans le projet de loi déposé par son prédécesseur. Des millions de Québécois sont prêts pour que l'égalité des chances soit enfin une priorité, c'est le temps d'aller de l'avant! » a déclaré Marie-Claude Collin, présidente de la Coalition des garderies privées non subventionnées du Québec.

« Jamais le Québec n'atteindra son objectif de réussite éducative en étant timide sur les moyens » a déclaré Isabelle Palardy, directrice générale de l'Association des cadres des CPE.

« Chaque jour, dans nos CPE et nos bureaux coordonnateurs, nous avons la responsabilité de tout faire pour que la qualité éducative soit optimale pour les enfants. Et nous sommes d'avis que nul ne devrait prendre de raccourcis avec des exigences moindres, » a déclaré Élise Paradis, directrice générale du Regroupement de CPE des régions de Québec et Chaudière-Appalaches (RCPEQC).



La priorité aux enfants, pas aux modèles d'affaires

« Nous demandons au gouvernement de protéger les enfants plutôt que les modèles d'affaires, a précisé Hélène Gosselin, présidente du conseil d'administration de l'AQCE. Nous lui demandons aussi de revenir à l'esprit qui nous guidait lors de l'adoption de la politique familiale il y a 20 ans, soit que le Québec devienne plus égalitaire en permettant à ses plus jeunes citoyens d'accéder à des services de garde éducatifs de grande qualité. »

À propos de l'AQCE

L'AQCE a pour mission d'exercer un leadership national sur l'ensemble des enjeux liés aux services éducatifs et de garde à l'enfance. Elle a initié la Commission et le Sommet sur l'éducation à la petite enfance, où la [Déclaration pour la reconnaissance du droit de chaque enfant à une éducation de qualité dès la naissance](#) a été adoptée par plus de 2500 personnes et 31 organisations représentant plus de 2 millions de citoyens.

L'AQCE est un réseau d'entreprises d'économie sociale représentant les intérêts de la majorité des centres de la petite enfance et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, partout au Québec.

— 30 —

Renseignements :

Claude Deraîche

Directeur des communications

Cell : 514 609-9060

Courriel : claude.deraiche@aqcpe.com

Contact et informations:

Marie-Claude Lemieux

Directrice, Affaires publiques et gouvernementales

514 268-1706 | marie-claude.lemieux@aqcpe.com